

Bulletin municipal



11 novembre 2018



La croix du cimetière

SOMMAIRE

■ INFORMATIONS MUNICIPALES

Inscription école publique.....	p. 3
Service national - recensement.....	p. 3
Carte d'identité et passeport.....	p. 3
Défibrillateur.....	p. 3
Inscription liste électorale.....	p. 3
État civil.....	p. 3
Comptes-rendus du conseil.....	p. 4
Budget primitif 2017.....	p. 6
Autorisations d'urbanisme.....	p. 8
Le GIGN.....	p. 9
Divagation des chiens.....	p. 9
Achat tracteur.....	p. 9

■ VIE LOCALE

L'école publique.....	p. 10
Les TAP à l'école.....	p. 10
Bibliothèque.....	p. 11
CCAS.....	p. 11
RIPAME.....	p. 12
Marché de Noël.....	p. 12
Assistantes maternelles.....	p. 12
Maisons fleuries.....	p. 13

■ TRAVAUX

Cimetière.....	p. 13
Chemin Clos Poulain.....	p. 13
Aménagement du bourg.....	p. 14

■ VIE ASSOCIATIVE

Les amis de Saint-Laurent.....	p. 15
ACCA.....	p. 16
Club de la Gaieté.....	p. 16
Comité des fêtes.....	p. 16
Association des parents d'élèves.....	p. 17
Un souffle pour marcher.....	p. 17
UNC-AFN - Opex.....	p. 17
Commémoration.....	p. 18
Calendrier des fêtes 2019.....	p. 18
US Le Crouais.....	p. 19

■ INFORMATIONS DIVERSES

SMICTOM.....	p. 19
Office des sports du pays de St Méen.....	p. 20
Élagage des haies et arbres.....	p. 20
Abandon des déchets.....	p. 20
Circulation à Rennes.....	p. 21
Brûlage des déchets verts.....	p. 21
Transport scolaire.....	p. 21
Com-Com St-Méen-Montauban.....	p. 21

HISTOIRE DE LA COMMUNE..... P. 22

ZOOM SUR... UNE PASSION..... P. 23

EDITORIAL

“ Chers
Crouaisiennes
et Crouaisiens,

Le mandat que vous
nous avez confié en
2014 avance.

Les projets auxquels
nous nous étions
engagés se poursuivent.
Il reste cependant un
gros chantier qui va
nous mobiliser jusque
fin 2019, début 2020 :

l'aménagement du
bourg. Comme vous
avez pu le constater, les travaux sont maintenant démarrés.
Ceux-ci occasionneront quelques gênes que nous essayerons
de minimiser avec les entreprises.

Sachez chers amis que toute l'équipe municipale se mobilise
pour la survie de vos territoires ruraux et améliorer votre cadre
de vie.

Comme tous les ans et au nom du Conseil Municipal, j'ai le
plaisir de vous inviter

le vendredi 28 Décembre à 19h à la Salle culturelle

pour assister aux vœux de la municipalité et à la remise des
prix des maisons fleuries.

Armel JALU, Maire de Le Crouais”



Horaires d'ouverture de la Mairie

La mairie est ouverte :

- le lundi de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30 ;
- le mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h ;
- le premier samedi de
chaque mois de 9h à 12h.

Elle est fermée le mercredi.



Tél. : 02 99 09 68 88 - Email : mairie.lecrouais@wanadoo.fr - Site : www.lecrouais.com



Inscription école publique

Le code de l'éducation prévoit que « tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile si sa famille en fait la demande ». Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'admission en cours d'année scolaire pour les enfants ayant trois ans après la rentrée. L'inscription à l'école maternelle se fait

à la Mairie et l'admission doit être validée par la Direction de l'école. L'inscription doit se faire au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Elle sera enregistrée sur présentation du livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.



Service National - Recensement

Tous les Français(es) âgé(e)s de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile (au plus tard à la fin du 3^e mois suivant leur 16^e anniversaire). Se faire recenser permet d'être automatiquement

inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.



Carte d'identité et passeport

La commune de Saint-Méen-le-Grand est désormais dotée depuis le 14 mai 2018 d'une borne biométrique permettant d'effectuer les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

Pour faire une demande, il faut remplir une pré-demande de passeport/CNI sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> ce qui permet d'obtenir un formulaire avec un code flash. Ensuite, il faut prendre obligatoirement rendez-vous avec les services de la mairie au 02 99 09 60 61.



Défibrillateur

Un défibrillateur est installé à la disposition du public sur le côté gauche de la Salle Culturelle (côté terrain de foot).

Le défibrillateur est un appareil qui permet au cœur, dans certains cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques.



Son utilisation est très simple et sécurisée : pas besoin de formation préalable, l'utilisateur est guidé par des consignes orales et l'appareil analyse automatiquement l'activité du cœur et décide lui-même de l'envoi ou non d'un choc électrique. De ce fait, il sécurise la manipulation et empêche toute prise de décision hasardeuse. Ainsi toute personne peut s'en servir sans risque.

Inscription liste électorale

Vous avez 18 ans ou vous êtes nouvellement domicilié à Le Crouais : pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Conditions pour vous inscrire : présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

ÉTAT CIVIL

■ Naissances

- Le 17 février 2018
> Soan **SANTIER**, 44 le Bahac
- Le 28 mai 2018
> Emma **UDIN**, 13 les Mollières
- Le 4 septembre 2018
> Juliette **FOUVILLE**, 5 la Ville Mabile

■ Mariage

- Le 25 août 2018 à Trémorel
> Nicolas **EON** et Élodie **GERARD**, 8 le Pas de la Lande

■ Décès

- Le 12 août 2018
> Sandrine **BERGEOT**
- Le 23 septembre 2018
> Renée **JOUET** épouse **MERCERIE**

Comptes-rendus du conseil municipal

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide**, après consultation des familles par le biais d'un questionnaire, de se prononcer en faveur de la suppression de la semaine scolaire à 4,5 jours au profit de la semaine à 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019.

- **approuve** la convention de constitution d'un groupement de commande pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communal, avec pour coordonnateur la commune de Montauban.

- **valide** la signature d'une convention avec l'association des parents d'élèves de l'école publique de la commune pour une participation financière de 1700€ au projet d'acquisition des vidéoprojecteurs à l'école.

- **donne** un avis favorable au rapport d'activité 2016 du SDE.

- **décide** d'appliquer le tarif de 10€/heure pour une mise à disposition de la salle associative pour l'association des ateliers créatifs de la commune.

- **valide** la mise en place au 01.01.2018 des dispositions relatives au nouveau régime indemnitaire du personnel.

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de solliciter une subvention du département pour l'étude avant-projet de l'aménagement du bourg pour laquelle une consultation inscrite dans le cadre d'un contrat d'objectif développement durable a été organisée.

- **décide** d'établir un contrat de gré à gré avec d'une part l'EARL Le Grand Val de Le Crouais pour la mise à disposition des terres agricoles de la commune parcelles B336,337,338,339,340,341,342, et d'autre part avec la SCEA de La Daulnais de Montauban de Bretagne pour la mise à disposition de la parcelle B332, aux mêmes conditions de fermage du précédent locataire.

- **valide** le remboursement de 8 tickets de cantine adultes achetés par un agent, compte-tenu de son départ.

- **décide** de geler les augmentations des tarifs de location de la salle culturelle pour les années 2018 et 2019.

- **valide** l'avant-projet définitif dans le cadre de l'aménagement du bourg portant sur un programme de travaux décomposé en deux tranches : une tranche ferme appelée tranche A d'un montant HT de 479102,25€ portant sur l'aménagement de l'axe principale de la commune traversée par la RD59 en partant du secteur de la Poutais en entrée d'agglomération jusqu'à la sortie de l'agglomération vers la route de la Brohinière et d'une tranche conditionnelle B d'un montant de 39468€ HT pour la réalisation d'une allée piétonne assurant la liaison entre le village de la Poutais et le bourg et pour laquelle le conseil Municipal devra au préalable engager des négociations avec les propriétaires concernés pour l'acquisition d'une bande de terre.

- **valide** l'enveloppe financière présentée dans le cadre de l'aménagement du bourg pour un montant prévisionnel de travaux de 518570,25 € HT composé de la tranche A et B et valide le plan de financement prévisionnel au vu des aides potentielles et mobilisables dans le cadre de l'avant-projet définitif.

- **prend acte** de la décision des services de la Région de supprimer l'arrêt de car scolaire de la Poutais, jugé trop dangereux, pour le retour des élèves le soir. L'arrêt de la Poutais sera dans un premier temps maintenu pour le matin.

SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** la demande de modification des horaires scolaires faite en Conseil d'école pour des journées de 8h45 (versus 9h) à 16h15 (versus 16h30) avec une pause méridienne de 12h à 13h30 dès la rentrée scolaire 2018-2019.

- **valide** l'actualisation du montant des travaux de l'avant-projet dans le cadre de l'aménagement du bourg à 550701,25€ suite à une suggestion de la commission travaux et valide la modification du plan d'exécution des travaux du fait de la modification apportée en entrée et sortie d'agglomération pour la tranche A.

- **décide** d'affermir la mission d'ingénierie prévue dans le marché initial de la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de bourg confiée au cabinet SITADIN de Rennes associé au cabinet SERVICAD de Cesson pour un taux de 3,95%.

- **valide** le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement de bourg faisant état d'un autofinancement possible à hauteur de 120000€, de la réalisation d'un prêt pour 235701,25€ et d'un montant de subventions possibles à hauteur de 195000€.

- **décide** de présenter une demande de subvention à la région via le Pays de Brocéliande, dans le cadre du projet d'aménagement du bourg et plus particulièrement pour les travaux en lien avec la sécurisation des déplacements pour les piétons et le projet de réalisation d'une liaison piétonne entre le bourg et le village de la Poutais.

- **décide** de présenter une demande de subvention au titre des amendes de police 2018, dans le cadre du projet d'aménagement du bourg.



SÉANCE DU 26 FEVRIER 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **prend acte** de la proposition de vente d'un particulier des parcelles B 1095 et B 1093 contre l'achat de parcelles communales avec versement d'une soulte, et décide d'une part d'émettre un avis défavorable sur la vente des parcelles communales et d'autre part de confier au Maire la négociation du prix d'achat des parcelles B 1095 et B 1093 dans le respect d'un plafond maximal de 7,5€ m²

- **prend acte** de la mise à jour statutaire relevant des compétences obligatoires GEMAPI à compter du 1er janvier 2018 et approuve la réécriture de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » en vue de la conformité avec l'article L211-7 du Code de l'environnement.

- **approuve** les modifications statutaires du SIAEP de Montauban Saint-Méen proposées dans le cadre du transfert de la compétence EAU à la Communauté de communes Saint-Méen Montauban et à Montfort Communauté à compter du 1er janvier 2018.

- **valide** le plan de financement présenté pour les travaux d'effacement de réseaux rue de la Friche aux Moines, rue des Portes et rue des Courtils avec un reste à charge pour la commune de 146684€.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le compte administratif 2017 et déclare que le compte de gestion 2017 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **décide** de reconduire les taux d'imposition sans appliquer d'augmentation pour 2018.

- **vote** les subventions 2018 pour les associations.

- **valide** les devis établis dans le cadre des travaux inscrits au budget primitif 2018 : décorations de Noël pour 697€ et 626€, installation d'un grillage près des jeux extérieurs pour 1327€, filet pare-ballons pour 399€, achat d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge pour l'école pour 1120€, entretien du chauffage de la mairie, de l'école et des salles associatives pour 1020€.

- **valide** le devis de la société GOBIN Maçonnerie de Quedillac pour des travaux de réalisation d'un mur du cimetière pour un montant HT de 22967€ et le devis de la société ALM industrie de St Meen le Grand pour les travaux d'aménagement d'une rampe d'accès à l'entrée du cimetière d'un montant de 1542,85€ HT.

- **valide** le devis de travaux d'aménagement de la voirie « chemin du Clos Poulain » proposé par l'entreprise MENARD TP de Médreac pour un montant HT de 19158,80€.

- **émet un avis** favorable à la décision finale des services départementaux de l'éducation nationale pour l'organisation du temps scolaire à l'école publique de Le Crouais de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 le lundi mardi jeudi et vendredi pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

- **valide** le paiement de la facture de Piscine ACORUS de St Meen le Grand pour un montant de 1784€ pour deux créneaux horaires de piscine à l'école et sollicite auprès de l'école la mise en place d'une convention avec piscine ACORUS de St Meen le Grand pour chaque période scolaire avec l'établissement et la validation d'un devis au préalable ainsi que pour le transport des élèves.

- **décide** de confier à la société DELTA Consultant d'Angers une mission d'audit et d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances pour un coût HT de 700€.

- **valide** la signature de l'acte d'engagement et le bordereau des prix auprès de la société SAUR de La Baule pour la réalisation des contrôles en lien avec la gestion du SPANC sur l'ensemble du territoire communal pour 3 ans à effet du 01.04.2018.

SÉANCE DU 12 JUN 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le projet définitif d'aménagement de bourg pour un montant prévisionnel de 701537€ (650632€ pour la tranche ferme et 50905€ pour la tranche conditionnelle) compte-tenu de la nécessité d'intégrer les travaux du réseau des eaux pluviales.

- **valide** l'augmentation du prix du repas enfant et adultes de 5 cts soit 3,50€ pour un repas enfant et 4,25€ pour un repas adulte.

- **valide** les horaires et les tarifs de la garderie pour la rentrée scolaire 2018-2019 de la façon suivante :

- **matin** de 7h à 8h35 : 2,10€ et de 7h30 à 8h35 : 1,60€

- **soir** de 16h15 à 17h45 : 1,60€ et de 17h45 à 18h45 : 1,40 €.

- **décide** d'adhérer au dispositif mis en place par le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine à titre expérimental de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique.

- **approuve** la désignation du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme délégué à la protection des données.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** l'analyse des offres dans le cadre de l'aménagement du bourg et retient l'offre de la société PEROTIN pour le lot n°1 (terrassement voirie) pour un montant de 299664,25€ HT pour la tranche ferme ; pour le lot n°2 (assainissement EP et EU), l'offre de la société SURCIN pour un montant de 233095€ ; pour le lot n°3 (espaces verts) l'offre de la société ID VERDE pour un montant de 36976,05€.

- **valide** la réalisation d'un avenant n°2 avec le cabinet SITADIN dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement du bourg pour un montant d'honoraires de 5589,25€

consécutif aux études complémentaires réalisées pour la réfection du réseau EP de la rue des Courtils.

- **retient** la proposition financière de la société MAHE ENVIRONNEMENT de Loyat pour une mission SPS de catégorie 3 d'un montant de 3006€ HT dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg.

- **approuve** le montant attribué au titre des amendes de police pour la réalisation des travaux de sécurité dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg pour un montant total de 19344 €.

- **valide** la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre les communes de St Meen le Grand, St Onen la

Chapelle et Le Crouais pour l'accueil des enfants de la commune le mercredi au centre de loisirs de St Meen le Grand.

- **valide** le principe de la mise en place d'une nouvelle répartition et du reversement de la fiscalité des entreprises entre la commune et l'EPCI à compter du 01.01.2019, conteste les modalités présentées en Conseil Communautaire le 11 juillet 2018 sur le fait que d'une part seules les nouvelles entreprises seraient concernées par cette nouvelle mesure au 01.01.2019 et d'autre part que la répartition ne serait qu'à hauteur de 50% de la taxe foncière et d'aménagement, et propose le reversement de la fiscalité entre la commune et l'EPCI à

effet du 01.01.2019 pour une répartition de la fiscalité en totalité (100%) entre la commune et l'EPCI de la taxe foncière et d'aménagement pour toutes les entreprises déjà implantées sur les zones d'intérêts communautaires ainsi que pour les nouvelles.

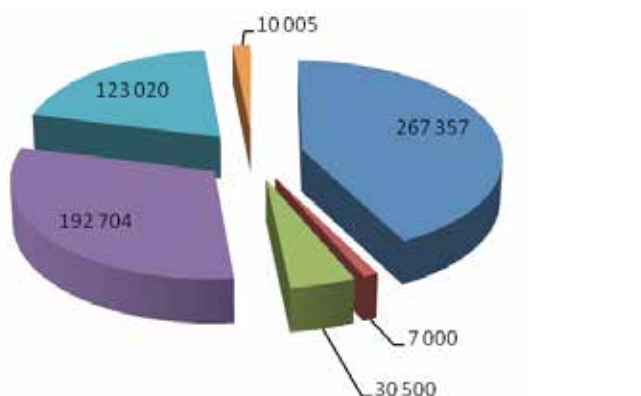
- **émet un avis** favorable au dossier présenté par la société SARL ST MEEN LOGISTIQUE 2008 pour la construction d'un entrepôt couvert dans la zone d'activités de Haute Bretagne de St Meen le Grand.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

Budget primitif 2018

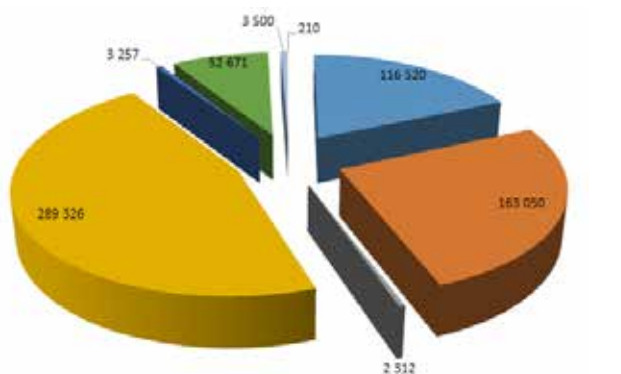
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : Prévisions

D'où viennent les ressources de la commune ?



■ EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPORTÉS
■ ATTÉNUATION DE CHARGES
■ PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES
■ IMPÔTS ET TAXES
■ DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
■ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Quelles sont nos dépenses courantes ?



■ 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
■ 022 DÉPENSES IMPRÉVUES
■ 012 OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
■ 66 CHARGES FINANCIÈRES
■ 012 CHARGES DE PERSONNEL
■ 023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT
■ 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
■ 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Total budget de fonctionnement 2018 : 630 846 €



■ Le budget d'investissement : prévisions - opérations principales

- Aménagement du bourg > 502 192 €
- Acquisitions foncières... > 105 000 €
- Travaux chemin du Clos Poulain > 23 000 €
- Logiciels..... > 5 663 €
- Travaux divers..... > 3 200 €

■ Budgets annexes

Assainissement collectif

- Section fonctionnement.....> 158 799 €
- Section investissement.....> 135 107 €

SPANC (assainissement non collectif)

- Section fonctionnement.....> 2 000 €

Lotissement "La Régnerais"

- Section fonctionnement.....> 271 999 €
- Section d'investissement.....> 175 498 €

Caisses des Ecoles

- Section fonctionnement.....> 8 500 €

■ Tarifs Cantine

Tarif enfant : prix unitaire 3,50 €.

Tarif adulte : prix unitaire 4,25 €.

■ Tarifs Garderie

Horaires du matin :

de 7h à 8h35..... > 2,10 €

de 7h30 à 8h35 > 1,60 €

Horaires du soir :

de 16h15 à 17h45 > 1,60 €

de 17h45 à 18h45 > 1,40 €



■ Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire

Columbarium		Cavurne		dispersion des cendres sans plaque	Concession cimetière	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		15 ans	30 ans
350 €	700 €	155,50 €	306 €	80 €	75 €	140 €

■ Tarifs salle culturelle

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril - **Tarif été** : du 15 avril au 15 octobre

2019	Commune	Hors commune	
		Été	Hiver
Salle	167,91 €	224,18 €	277,74 €
Salle + cuisine	257,47 €	313,74 €	370,01 €
Supplément vaisselle (<i>Réservé aux associations de la commune</i>)	55,99 €		
Vin d'honneur (petite salle)	78,34 €	111,92 €	146,41 €
Caution	400,00 €		
Réduction 2 ^e jour	50 %		
Salle associative	10€/h de présence pour demande extérieure		

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

Pour les belotes ou assimilés > 78,34 €

Pour les repas
l'été..... > 100,84 €
l'hiver..... > 167,91 €

Assemblée générale entreprise ou divers : tarif idem hors commune.

■ Tarifs centre aéré de Saint-Méen-le-Grand

Vous trouverez ci-joint la grille de tarification pour l'accueil de loisirs.

Afin de bénéficier des services de l'accueil de loisirs associatif, la famille doit être adhérente à l'association Familles Rurales. Cette adhésion **d'un montant de 27 €** est valable pour une année.

Tarifs	JOURNÉE	
Quotient familial	Communes signataires	Hors communes
< 579	5,73 €	15,73 €
579 - 750	6,73 €	16,73 €
751 - 1000	7,05 €	17,05 €
1001 - 1500	9,80 €	19,80 €
> 1500	10,98 €	20,98 €
Hors CAF	15,14 €	22,86 €

Tarifs	DEMI-JOURNÉE	
Quotient familial	Communes signataires	Hors communes
< 579	4,30 €	11,80 €
579 - 750	5,05 €	12,55 €
751 - 1000	5,29 €	12,79 €
1001 - 1500	7,35 €	14,85 €
> 1500	8,23 €	15,73 €
Hors CAF	12,39 €	18,97 €

Il convient d'ajouter à ces tarifs le coût du repas : 3,45 €.

ATTENTION : Tarif accueil / garderie : 1 € le matin de 7h15 à 9h, 1 € le soir de 17h à 18h et 1 € de 18h à 19h (5 € supplémentaires par ¼ heure au-delà de la garderie).

La commune de LE CROUAIS est une commune signataire et participe financièrement au coût de la journée au Centre aéré en fonction du nombre d'enfants qui y participent.

Des suppléments pourront être demandés exceptionnellement à l'occasion d'animations spécifiques, telles que sorties, visites, spectacles...

Contact : 02.23.43.45.30 ou 06.82.76.63.26

Email : al.stmeen@famillesrurales.org

Autorisations d'urbanisme

■ Déclarations préalables

BESNARD Stéphane et DUCLOS Sandra, 5 rue des Cerisiers : extension de l'habitation

PEDRON Denis, 32 rue du Manoir : réalisation d'un muret pour clôture de l'habitation

CHERO Cyril, 15 rue du Verger : pose d'un portail

ROUILLE Carlyne, 12 rue du Manoir : implantation d'une terrasse et clôture de l'habitation

DAUGUET Armand, 1 rue des Chênes Verts : réalisation d'un abri bois

BUNEL Elvire, 10 rue du Manoir : construction d'un abri de jardin

REPON Franck, 20 rue du Manoir : réalisation d'un muret

GASSINE Mickaël, 25 la Jannièrre : création et changement des ouvertures

HABITAT de France, 32 le Pas de la Lande : pose de panneaux photovoltaïques

LEBRETON Didier, 24 rue des Courtils : travaux d'isolation par l'extérieur et ravalement

PILORGET Florent, 2 rue du Manoir : réalisation d'un muret de soutènement

TETU Marcel, 4 rue des Noisetiers : construction d'un abri de jardin

■ Permis de construire

CHICOINE Daniel, 3 rue des Chênes Verts : construction d'un garage

CLOTEAUX Sylvain et POUPARD Virginie, 24 rue du Manoir : construction d'une habitation neuve



Groupe d'intervention du grand nettoyage (GIGN)



Ménage église

Le GIGN intervient au moment des fêtes religieuses pour effectuer le ménage de l'église : balayage et dépoussiérage, enlèvement des toiles d'araignées. Cette mission était déjà effectuée à l'aide de bambous pour le travail en hauteur, notamment en 1957 par Auguste Mesnage, André Coulon et Francis Motais.

Entretien chemin gourmand

Comme tous les ans, le GIGN est intervenu le 16 mai, avant le passage des pèlerins des trois abbayes, pour le débroussaillage du chemin gourmand et de quelques endroits stratégiques au Pas de la Lande et à la Poutais. Cette opération sera probablement reconduite l'an prochain.

La municipalité adresse ses sincères remerciements à tous ces bénévoles pour leur participation active.

Divagation des chiens

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

La divagation des chiens est interdite sur les voies publiques. La loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ».

Un chien est considéré en divagation si en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Laisser son chien divaguer peut être sanctionné par une contravention de 1ère classe (maximum 38 €) voire de 2ème classe (maximum 150 €) si l'animal est classé en 1ère ou 2ème catégorie. Dans ce dernier cas, il doit également être muselé.

Il est évident qu'un chien en divagation

peut représenter un risque, pour lui comme pour autrui.



Il peut causer un accident

de la circulation, mordre un passant, terroriser des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, le propriétaire engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable. L'article 1385 du Code Civil dispose que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Achat tracteur

Afin de faciliter le travail de l'employé communal, la commune a investi dans l'achat d'un tracteur.



École



Amélie DAVY a pris la Direction de l'école le lundi 03 septembre. Pour l'année scolaire 2018/2019, l'établissement compte 69 élèves répartis dans 3 classes : 30 élèves de PS, MS et GS dans la classe de Sophie GOMY, 20 élèves de CP, CE1 et CE2 dans la classe de Karen MAUDET et 19 élèves de CE2, CM1 et CM2 dans la classe d'Amélie DAVY.

Quatre agents communaux travaillent à l'école : Katia LECHEVESTRIER, Ti-phaine FOINEL, Martine HUET et Marie MOISON. Marie-France BADOI, AVS, est également présente à l'école. L'équipe enseignante travaillera cette année sur la Terre (l'élément, la planète, sa protection, l'environnement). Dans ce cadre, toutes les classes sont allées en forêt de Concoret le mardi 16 octobre.

Une chorale sera mise en place avec une intervenante musicale de l'école



de musique du pays de Montauban à raison d'une semaine sur 2. Les chants seront en lien avec le thème abordé. Une présentation sera faite en fin d'année. Dans le cadre de la lecture, les élèves participent au prix des Incorruptibles, ils se rendent à la bibliothèque tous les mois et peuvent à

cette occasion emprunter un livre. Les élémentaires vont à la piscine toutes les semaines jusque fin novembre.

Des délégués de classe ont été élus. Le site de l'école est régulièrement alimenté. Il est possible de le consulter sur www.ecole-le-crouais.ac-rennes.fr

Les Temps d'Activités Périscolaires à l'école

Après 4 années, les TAP ont œuvré pour une ultime année. En effet, depuis septembre, c'est le retour à la semaine de 4 jours.



Dans le cadre des TAP, certains enfants ont fait du sport avec Emilie GIRAUD et Emmanuel POL intervenants de l'Office des Sports de St Méen le Grand.

Ces activités se sont déroulées sur le ter-



rain de foot ou à l'intérieur dans la salle culturelle, les élèves ont pu faire des parcours, des jeux collectifs et de l'athlétisme...

D'autres se sont initiés au théâtre dans la salle associative avec l'intervenante Anita GUILLAUMEL : jeux de rôle, jeux de scène..., ou ont participé à l'atelier de Marine avec la fabrication de divers objets (peinture, cartonnage, découpage, collage...)

Quand les enfants n'étaient pas inscrits en TAP, ils étaient pris en charge par Marie MOISON, Coordinatrice TAP, Ti-phaine FOINEL, Aurélie FOURNEAUX et Katia LECHEVESTRIER afin de faire de très nombreuses et diverses activités (parcours, bibliothèque, travaux manuels...)

Un grand merci à nos bénévoles Virginie FORESTIER et Marie-France TOUPE qui ont accompagné les enfants durant ces 4 années de TAP/ TAL.



Bibliothèque



L'équipe de bénévoles continue de vous accueillir 3 fois par semaine :

- le mardi de 16h à 18h
- le mercredi de 16h à 18h
- le samedi de 10h à 12h
- fermeture les jours fériés.

En ce début d'année scolaire, les cycles 2 & 3 viennent à la bibliothèque où Marie-Noëlle anime des ateliers lecture et conseille dans le choix et le prêt de livres.

Deux animations entièrement gratuites sont proposées par la Communauté de Communes :

- Un atelier bébés lecteurs pour les enfants de 0 à 3 ans, un mardi par mois à 10h
- L'heure du conte pour les enfants de

4 à 8 ans, un mercredi par mois à 16 h
Des animations sont proposées tout au long de l'année par les bénévoles :

- Un carnaval défilé dans le lotissement et lecture à la bibliothèque en février
 - Une chasse aux œufs et lecture en mars/avril
 - Une animation sur le thème de Noël en décembre
- Pour rappel, services gratuits proposés

par la bibliothèque : le portage de livres à domicile, le prêt de livres, de CD et de magazines : belles histoires, santé, foot, modes & travaux, prima et nouveauté kaizen.

Les personnes qui souhaitent rejoindre l'équipe des bénévoles sont les bienvenues. info et contacts Yolande au 06.32.36.14.98 ou la Mairie au 02.99.09.68.88.



CCAS

Le samedi 6 octobre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont reçu les plus de 67 ans pour partager leur repas annuel. 63 personnes étaient présentes dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Deux personnes ont été mises à l'honneur :

- Simone COULON, 89 ans
- Marie-Jeanne RATZEL, 88 ans.

Toute l'équipe du CCAS tient à remercier Jean-Michel COLIN qui a assuré l'animation de cette journée.

Les membres du CCAS se tiennent à votre disposition pour toutes informations sur les aides à domicile, le portage de repas, les transports à la demande ainsi que les aides pour la réhabilitation de votre logement.



RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternelles Enfants)



Relais Intercommunal
Parents - Assistants Maternelles - Enfants



Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternelles Enfants (RIPAME) du Secteur de Saint Méen le Grand est un service gratuit qui s'adresse aux familles,

assistants maternels, garde à domicile et aux jeunes enfants du pays de Saint Méen le Grand.

Les espaces-jeux sont des lieux d'éveil pour les jeunes enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte. Ils se déroulent le mercredi matin 2 fois par mois de 9h30 à 11h30 dans la salle des associations.

Lors de la matinée encadrée par une animatrice, des activités d'éveil favorisant l'épanouissement et le développement des jeunes enfants sont proposées aux tous petits. Le thème de l'année 2018-2019 est «les formes». 7 enfants participent depuis la rentrée avec leur parent ou assistante maternelle. Nous pouvons accueillir jusqu'à 15 enfants : il



reste donc encore des places !

De temps en temps des ateliers d'arts plastiques sont organisés et animés par la plasticienne Séverine Robert, c'était le cas le 14 novembre dernier sur le thème de la montagne par exemple.

Pour plus d'information contacter l'antenne St Méen Familles Rurales du RIPAME St Méen Montauban au 09.62.12.87.40 ou ripame.stmeen@orange.fr

Marché de Noël Vendredi 14 décembre de 16h à 21h

8^{ème} Marché de Noël
LE CROUAIS

Nombreux commerçants
et artisans locaux

Buvette et
restauration rapide

Emplacements gratuits et ouverts à tous
sur réservation au 06.72.40.71.14 ou 06.32.36.14.98

Assistants maternelles

Nous vous communiquons les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. Il vous appartient de prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

Mme Danielle BOUETARD

Les Champs - Tél. : 02.99.09.55.47.
Agréée pour 3 enfants.

Mme Laurence FAULCON

26 rue du Manoir - Tél. : 02.56.18.91.49
ou 06.88.29.57.74. Agréée pour 4 enfants.
Lôtissement La Régnerais.

Mme Laurence GLOTIN

16 rue des Courtils
Tél. : 02.99.09.48.67 ou 06.42.00.43.44.
Agréée pour 3 enfants.

Mme Rachel TOUANEL

3 rue des Portes - Tél. : 02.99.09.60.95.
Agréée pour 4 enfants.

Pour toutes informations complémentaires, consulter www.assistantsmaternels35.fr

Maisons fleuries



Le mercredi 1^{er} août 2018, le jury pour le concours local des maisons fleuries composé de Bernard DEFAIN de St Onen la Chapelle, Noël GALBOIS de St Maugan, Joseph VERGER de Quédillac, Jean-Yves RAMARE et Gérard GORRE, a visité l'ensemble des habitations de la commune et a délibéré comme suit :

Hors concours local : M. et Mme Maurice PIEDERRIERE

1^{er} prix > M. et Mme Roger MESNAGE,
23 la Boscherais

2^e prix > M. et Mme Yvon BOURRIEN,
21 le Chêne Bonnet

3^e prix > M. Jean-Claude MARTIN,
27 rue des Courtils

4^e prix > M. et Mme Léon FAUCHOUX,
30 le Grand Val

5^e prix > M. et Mme Gérard GORRÉ,
3 la Ville Neuve

Par ordre alphabétique :

BIZETTE Alphonse > 17 les Mollières

DEFFAINS René > Bel Air

LABBE Anne > 20 la Poutais

LEBRETON Didier > 24 rue des Courtils

LEMOINE André > 1 la Régnerais

MASSARD Léone > 22 les Mollières

OLIVE Armel > 1 la Ville Mauny

PERDRIX Marie > 8 rue des Portes

PERROT François > 14 la Ville Collet

PINAULT Alain > 31 la Bodinai

RATZEL Marie Jeanne > 20 la Boscherais

ROSSELIN Alain > 2 le Lisou

ROSSIGNOL André > 15 le Pas de la lande

TOUANEL Claude > les Champs

Félicitations à tous les lauréats.



La remise des lots se fera à la soirée des vœux le samedi 28 décembre 2018 à 19h.

Travaux

Cimetière

Suite à l'agrandissement du cimetière, le mur a été prolongé côté sud et un grillage a été posé récemment côté ouest.

Des rampes d'accès ont été installées à l'entrée, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

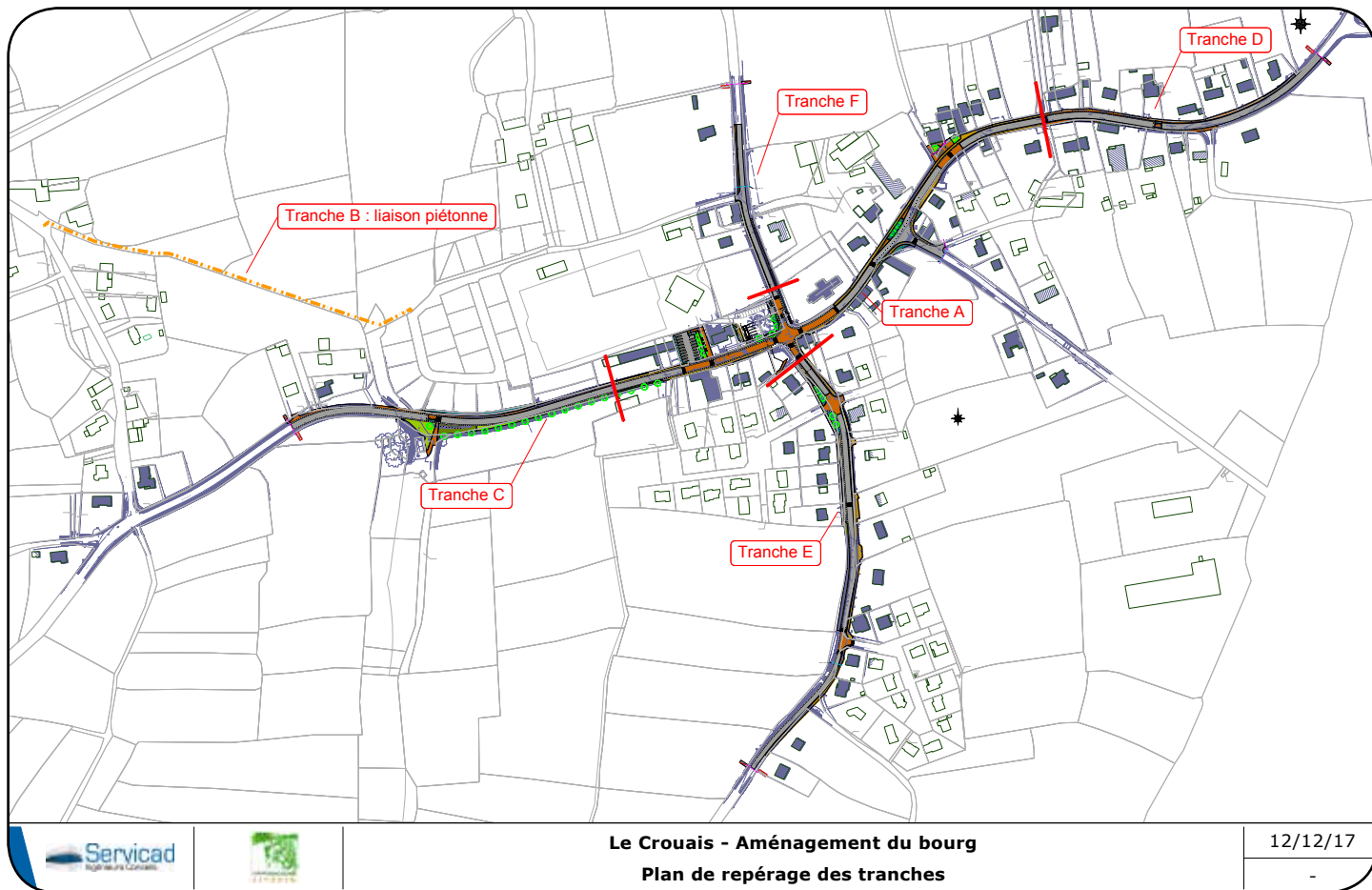


Chemin Clos Poulain

Le chemin Clos Poulain a été empierré sur la partie communale et permet de rejoindre la route de Quédillac.



Aménagement du bourg



La commune de Le Crouais a débuté l'étude d'aménagement de son bourg dans le cadre d'une démarche « contrat d'objectifs développement durable ».

Ce projet comprend la rue principale qui traverse le bourg (RD59) ainsi qu'une partie des voies communales : la rue du Verger (VC101), la rue du Garun (VC4) et la rue de la Friche aux Moines (VC6).

Les objectifs d'aménagement se déclinent ainsi :

- Améliorer la sécurité et les conditions d'accueil des usagers de la voirie - en ciblant prioritairement les plus vulnérables : piétons et cyclistes, tout en répondant aux exigences de circulation des engins agricoles dans une commune rurale

- Réduire la vitesse des véhicules, notamment en entrées de bourg

- Renforcer l'attractivité du bourg par l'organisation du stationnement, l'accessibilité aux lieux publics et services, la polyvalence d'usage des aménagements, l'embellissement du bourg et la mise en valeur des espaces publics

- Remettre en état

la voirie

- Affirmer l'identité du bourg.

Le projet a été découpé en 6 tranches :

- **Tranche A** : RD 59 entrée de bourg vers l'église et jusqu'au chemin du Clos Poulain

- **Tranche B** : la liaison piétonne entre le village des Champs, la Poutais et le bourg

- **Tranche C** : du village de la Poutais à l'entrée du bourg

- **Tranche D** : du Clos Poulain à la sortie d'agglomération (vers la Brohinière)

- **Tranche E** : la rue du Verger

- **Tranche F** : la rue du Garun

Dans un premier temps, la municipalité a souhaité prioriser deux secteurs dans l'avant-projet définitif pour préserver l'équilibre des finances et a validé un programme de travaux

décomposé en deux tranches : une tranche ferme (tranches A, C) portant sur l'aménagement de l'axe principal de la commune traversée par la RD59 en partant de la rue des portes en entrée d'agglomération jusqu'au Clos Poulain vers la route de la Brohinière et d'une tranche conditionnelle (tranche B) pour la réalisation d'une allée piétonne assurant la liaison entre le village des Champs, de la Poutais et le bourg.

Des travaux préalables à l'aménagement du bourg ont d'ores et déjà été conduits (travaux d'enfouissement des réseaux rue du Verger et rue de la Friche aux Moines). Les prochaines opérations de travaux sont programmées selon le planning prévisionnel ci-dessous :

Nature des travaux	Décembre 2018	1 ^{er} trim. 2019	2 ^{ème} trim. 2019	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trim. 2019
Réfection des canalisations des eaux pluviales	Rue du Garun	Rue des Courtils Rue des Portes		
Enfouissement des réseaux électriques et de téléphone			Rue des Portes Rue des Courtils Rue du Garun Rue du Stade	
Travaux d'aménagement du bourg		➔		Tranches A, B et C



Le Plan de financement de cette opération est présenté dans les tableaux ci-dessous. Sur un montant total de 1 045 433.25, le reste à charge de la commune s'élève à 476137.25 € :

DÉPENSES		
Désignations	Prestataire	Montant H.T.
Maîtrise d'œuvre	SITADIN - SERVICAD	38591,95€
Effacements de Réseaux (Rue de la Friche aux Moines, des Portes et des Courtils)	SYNDICAT D'ÉNERGIE 35	327 800,00€
Effacement de réseaux rues du Garun et du Stade	SYNDICAT D'ÉNERGIE 35	106 300,00€
Mission SPS (coordination sécurité protection de la santé)	MAHÉ ENVIRONNEMENT	3 006,00€
Travaux d'aménagement du Bourg - Lot 1	PEROTIN TP	299 664,25€
Travaux d'aménagement du Bourg - Lot 2	SURCIN TP	233 095,00€
Travaux d'aménagement du Bourg - Lot 3	ID VERDE	36 976,05€
Total des dépenses		1 045 433,25 €

RECETTES		
Désignations	Collectivité	Montant H.T.
DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	ÉTAT	120 000,00 €
Pré-étude mission MOE (Maîtrise d'œuvre)	DÉPARTEMENT 35	5 625,00 €
Fonds de Concours	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	27 579,00 €
Amendes de Police	ÉTAT	19 344,00 €
Fonds de Solidarité Territorial	DÉPARTEMENT 35	75 000,00 €
Participation	SDE 35	277 248,00 €
Participation	DÉPARTEMENT 35	44 500,00 €
Emprunts	Banques	300 000,00 €
Autofinancement	Commune du CROUAIS	176 137,25 €
Total des recettes		1 045 433,25 €

Vie associative

Les amis de Saint-Laurent

Présidente : Yolande MESNAGE 02 99 09 59 28

Nous avons accueilli un nouveau membre au sein de l'association. Il s'agit de Jean-Michel Colin.

L'année a été marquée par un changement de prêtres au niveau de la paroisse St Meen du Garun. Les Pères Paul et

Raphael sont partis pour de nouvelles missions : le Père Paul a été nommé à la paroisse d'Ardres entre Arras et Calais et le Père Raphael est reparti en Côte d'Ivoire. Ils sont remplacés par le Père Jean-Luc Guillotel qui vient de Château-bourg. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Notre concours de belote a rassemblé une trentaine d'équipes au début de l'année. Merci aux participants et aux donateurs.

Les annonces paroissiales sont consultables dans la vitrine située près du porche de l'Eglise.

ACCA – Association de chasse agréée



Président : Léon FAUCHOUX

Cette année la saison de chasse 2018-2019 a débuté le 16 septembre.

Avec le beau temps, chasseurs et chiens étaient au rendez-vous pour pratiquer ce sport en pleine nature. L'association compte toujours autant de chasseurs. Des battues sont organisées pour réguler le gibier et détruire les nuisibles.

Le ball-trap s'est déroulé fin août. La météo venteuse a demandé beaucoup d'adresse aux tireurs.

La potée organisée en février a permis aux chasseurs et convives de passer une agréable soirée. Merci aux bénévoles.

Prenons date : potée : mi- février 2019 et ball-trap 24-25 août 2019

Club de la Gaieté

Président :

Robert OGER – 02 99 09 64 01

Le club organise, tout au long de l'année, diverses activités : concours de belote, concours de palets, couscous.

Voyage

Le voyage du club a eu lieu le mardi 11 Septembre, aux chantiers navals de St Nazaire et l'estuaire de la Loire.

Les promeneurs ont embarqué à Nantes pour une croisière commentée sur la Loire jusqu'à St Nazaire. Après avoir déjeuné au restaurant de St Lyphard dans un très joli cadre reposant : maisons au toit de chaume, ils ont participé à une visite guidée des chantiers navals et ont pu voir la construction d'un paquebot de A à Z.



Cette belle journée s'est déroulée dans une bonne ambiance conviviale et amicale.

Concours de belote

118 équipes venant de Le Crouais et des communes environnantes ont participé au concours de belote du 24 Octobre 2018, dans une bonne ambiance.

Le prochain concours de belote aura lieu le **27 Février 2019**.

Comité des fêtes

Suite à l'Assemblée Générale du 23 mars 2018, les membres du comité sont les suivants :

Président : Stéphane BOURRIEN

Vice-président : Daniel CHICOINE

Secrétaire : Gérard GORRE

Secrétaire adjointe : Rachel TOUANEL

Trésorier : Barnabé GILLOUAYE

Trésorier adjoint : Henri TOUANEL

Membre : Gilbert TRUTIN

Comme tous les ans, le comité des fêtes organise la fête champêtre avec une marche dans la commune suivie d'un repas prévu à l'extérieur. Cette année la météo a perturbé notre programme et le repas a été servi dans la salle.

La projection du film sur la fête de la moisson 1988-1989 prévue le 5 octobre 2018 est reportée à une date ultérieure. Les autres activités sont les mêmes que l'année précédente à savoir le lancement de l'organisation des classes, le marché de Noël et les illuminations de la commune ainsi que la traditionnelle poule au riz.



Association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves a tenu son Assemblée Générale le vendredi 5 octobre dans une ambiance chaleureuse en présence des élus chargés de la scolarité et de plusieurs nouveaux parents.

Pour participer au mieux à tous les projets mis en place par l'équipe éducative, l'A.P.E. collaborera avec l'école pour la collecte de papiers et organisera plusieurs actions dans l'année (vente calendriers, sapins de Noël, stand au marché de Noël, brioches, ferraille.....).

Une vente de gâteaux est organisée un vendredi sur deux à la sortie de l'école.



Dates à retenir :

- **Dimanche 16 décembre** : Arbre de Noël avec spectacle et tombola.
- **Samedi 2 février** : Repas tartiflette
- **Samedi 15 juin** : Fête de l'école

Voici le nouveau bureau :

Présidente : Sylvie ODIE
Co-président : Stéphane MERCERIE
Vice Président : Adélaïde TIELLES
Secrétaire : Véronique HENRY
Secrétaire Adjointe : Chrystèle LEROY
Trésorière : Stéphanie PERON
Trésorière Adjointe : Stéphanie LORAND
Membres : Nicolas EON – Cécile GULCZINSKI – Florence HAVARD – Karine HERFRAY - Solène JAMET - Cécile PIGNOCHET – Aurélie QUENDERFF – Pamela RUELLAND - Carlyne ROUILLE

Un souffle pour marcher

L'association « Un souffle pour marcher » a été créée en 1993. Elle a pour but de venir en aide financièrement à tout jeune handicapé de moins de 30 ans après étude du dossier et en fonction des moyens de l'association. L'aide apportée contribue à l'amélioration des équipements, loisirs, éducation, soutien et encadrement. L'association récolte des fonds grâce aux subventions des communes avoisinantes, dons des associations et particuliers ainsi qu'aux recettes du couscous annuel. Le prochain couscous aura lieu le samedi 09 Mars 2019 à la salle « Théodore Botrel » à Saint Méen le Grand. Cette année, l'association a permis le financement de l'aménagement d'un

véhicule adapté au handicap. La prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 25 janvier 2019.

Composition du bureau :

Présidente : Christine TRUTIN
Vice-Président : Rémy CHOUAN
Secrétaire : Sandrine LECOMTE
Secrétaire adjointe : Véronique JALU
Trésorière : Catherine BUSNEL
Trésorière adjointe : Marie France TOUPE
Membres : Aurélie BOTREL - Marie Aimée GUILLEUX - Jocelyne LEBRETON - Camille LEVREL - Manolita PERCHEREL.

Contact : 02 99 09 69 02 (Christine TRUTIN)



U.N.C.- A.F.N. - OPEX

Président des AFN Soldats de France Et OpeX : René DEFFAINS - 02 99 09 50 48.
Secrétaire : François HERVE
Trésorier : Raymond BEAUDOIN

Cette année, l'association des AFN Soldats de France OpeX de Le Crouais s'est rendue le 16 juin dans l'Anjou entre vignes et Loire. Après une promenade découverte en calèche de la campagne à travers les vignes puis une dégustation au château du bois Brinçon, les participants ont dégusté un bon repas accompagné d'un accordéoniste au bord de la Loire à la Ginguette de Vallée Port. La sortie s'est poursuivie en direction de St Mathurin/Loire par une croisière promenade



commentée sur la Loire. Cette journée s'est passée dans une ambiance conviviale et amicale.

Merci à tous les participants à cette journée pour leur bonne humeur.

Commémoration

Les anciens combattants AFN Soldats de France Opex ont célébré en la présence de M. le Maire Armel JALU, la commémoration du 8 Mai 1945, le dimanche 13 Mai 2018 avec la participation de l'Association AFN Soldats de France de Quédillac ainsi que M. le Maire Hubert LORAND et la fanfare. Une messe a été célébrée en l'église de

Le Crouais, suivie du dépôt de gerbe au monument aux Morts. Deux allocutions ont été lues, l'une par le président M. René DEFFAINS et l'autre par M. le Maire Armel JALU.

La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur servi à la salle culturelle dans une bonne ambiance.



Calendrier des fêtes 2019

Dates		Activités	Organisateurs
01	25 janvier	Assemblée générale	Un souffle pour marcher
	27 janvier	Galette des Rois	US Le Crouais
02	2 février	Repas tartiflette	APE (Association Parents Elèves)
	16 février	La potée	ACCA
	20 février	Concours cantonal de belote	Club de la gaieté
03	6 mars	Concours de belote	Club de la gaieté
	9 mars	Repas couscous à St-Méen-le-Grand	Un souffle pour marcher
	20 mars	Repas couscous	Club de la gaieté
04	13 avril	Repas	AFN
	17-18-19 avril	Com com Tour jeux grignotte	Service jeunesse Com com
05	11 mai	Assemblée générale + journée festive	US Le Crouais
	12 mai	Commémoration	AFN
	22 mai	Palet (terrain + salle)	Club de la gaieté
06	15 juin	Sortie AFN	AFN (à confirmer)
	15 juin	Fête des écoles	APE (sur terrain de foot)
	16 juin	Fête communale	Comité des Fêtes
	29 juin	Cochon grillé	US Le Crouais
08	24-25 août	Ball-trap	ACCA
09	14 septembre	Repas des classes	Comité des Fêtes
10	5 octobre	Repas des personnes âgées	CCAS
	6 octobre	Repas des familles	Un souffle pour marcher
	23 octobre	Concours de belote	Club de la gaieté
	26 octobre	Repas poule au riz	Club de la gaieté
11	10 ou 17 novembre (à confirmer)	Commémoration	AFN à Quédillac
12	4 décembre	Assemblée générale + bûche	Club de la gaieté
	13 décembre	Marché de Noël à 16h	
	14 décembre	Repas de fin d'année	Club de la gaieté
	15 décembre	Arbre de Noël	APE



US Le Crouais

Le club a connu une légère baisse de son nombre de licenciés (54 contre 63 la saison passée) mais conserve une bonne dynamique en ayant recruté des joueurs plus jeunes pour ses 2 équipes sénior (8 recrues, moyenne d'âge des recrues : 24 ans et demi).

Pour cette nouvelle saison, l'équipe première continue d'évoluer en D3 et peut compter sur son « nouveau » coach, Patrick Touanel, revenu prêter main forte au club et apporter toute son expérience.

Suite à la suppression de la D5, l'équipe B a été promue en D4. Elle est encadrée par Jean-Luc Rolland et Dominique Fixot. Les 2 équipes ont plutôt bien réussi leur début de saison en ne perdant que très peu de matchs, grâce à une bonne ambiance et une solidarité toujours au rendez-vous.

L'entente avec l'USSMSO pour les catégories jeunes continue d'être intéressante

et permet à l'USLC de garder ses jeunes licenciés, dont certains ont déjà pu montrer des débuts prometteurs dans les équipes seniors.

Malheureusement le club a été endeuillé en ce début de saison par la disparition de l'un de ses membres des plus investis et des plus appréciés, « Cacal » (Pascal Martel), présent dans le club depuis plus de 30 ans et qui nous a quitté brutalement à l'âge de 51 ans. Par cette petite pensée, l'U.S Le Crouais tient une nouvelle fois à le remercier pour tout ce qu'il a pu faire au sein de notre association.

Et à l'image de personnes comme Cacal, le club remercie aussi les bénévoles et joueurs s'investissant régulièrement dans le club à chaque rendez-vous sportif et festif.

Exceptionnellement cette année, le Cochon Grillé aura lieu le samedi 29 Juin 2019.



L'U.S Le Crouais est aussi présent sur les réseaux sociaux :

- **Page facebook :** US Le Crouais Football
- **Site internet :** www.uslecrouais.footeo.com

Contact : Touanel Kylian : 06 83 95 42 15.
Glotin Théo : 06 42 16 44 08.

Informations diverses

SMICTOM



Horaires et jours d'ouverture des déchetteries les plus proches :

	CAULNES Le clos devant les pouriaux 02 96 88 72 06	MONTAUBAN ZA La Gautrais 02 99 06 39 48	LE LOSCOUËT La Gautrais 02 96 25 23 02	GAËL Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Mardi	-	14h-18h	8h30-12h 13h30-18h	-
Mercredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Jeudi	8h30-12h 13h30-18h	-	8h30-12h 13h30-18h	-
Vendredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	-
Samedi	8h30-12h30 13h30-17h30	9h-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-17h30	8h30-12h30 13h30-17h30



Redevance Incitative Pensez-y !

Payez votre redevance ordures ménagères en trois fois ...
Vous souhaitez étaler le paiement de votre redevance pour l'année 2019 et les années suivantes, rien de plus simple :

1. Téléchargez le mandat de prélèvement de votre collectivité à la rubrique « facturation du service » sur le site internet du SMICTOM Centre-Ouest <http://www.smicom-centreouest35.fr/>

2. Retournez le mandat complété et visé, accompagné d'un Rib récent, avant le **31 janvier 2019** à
SMICTOM Centre Ouest 35
5 ter rue de Gaël
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Vous recevrez votre facture et votre échéancier durant le 1er trimestre 2019. Vous pourrez interrompre le prélèvement à tout moment.

Plus d'informations 02 99 09 57 26
www.smicom-centreouest35.fr

Important : Seuls les propriétaires des logements peuvent souscrire à ce mode de paiement.

L'OFFICE des SPORTS du PAYS de SAINT-MÉEN

L'office des sports est une association à laquelle la communauté de communes de Saint Méen – Montauban a délégué sa compétence d'animation sportive. De ce fait, elle est chargée de la mise en place d'actions visant à développer les pratiques sportives sur tout le secteur de St Méen le Grand.

L'action auprès des associations sportives

Tout au long de l'année, les éducateurs Emilie et Emmanuel, sont mis à disposition d'associations sportives afin d'épauler les bénévoles lors des séances destinées aux plus jeunes. **L'office des sports est notamment présent sur la séance football U11 le lundi soir de l'entente Le Crouais - USSMSO.**

L'Ecole Multisports

L'Ecole Multisports a repris du service. Cette année encore, elle a fait le plein de jeunes sportifs en quête de découvertes sportives. En effet près de 130 enfants se sont inscrits ou réinscrits cette année.

A Le Crouais, 15 enfants pratiquent une activité sportive tous les lundis. Au programme

football, escrime, athlétisme, handball, basket, tennis...

L'Eveil Multisport



Créé il y a trois saisons, cette activité est réservée aux moyennes et grandes sections et a pour objectif, sous formes ludiques, de leur donner les bases nécessaires à la pratique sportive (développement moteur, ouverture sociale,

apprentissage des règles, goût de la pratique physique). Deux créneaux sont ouverts sur 2 communes du secteur : St Maugan et Quédillac.

Les deux séances affichent complet et quelques jeunes crouaisiens profitent de cette activité sur Quédillac.

Les camps sportifs

Du 01 au 08 Juillet dernier, 23 jeunes de 13 à 17 ans sont partis en séjour sportif. Durant une semaine, les jeunes ont voyagé dans deux régions de France pour découvrir de nouvelles activités. Quelles soient nautiques, terrestres voire aériennes, les sensations ont souvent été au rendez-vous. Cette année les jeunes sont partis en Corrèze et en Charentes Maritimes. Ils ont pu s'initier au VTT, à l'escalade, au canoë, au paddle, à l'arc shoot, au téléski nautique, à la rando extrême et à la bouée tractée. Nul doute que ces jeunes en garderont un bon souvenir.



Autre séjour organisé par l'office, le sé-



jour ski qui amène les jeunes à développer les pistes de la station de St Lary dans les Pyrénées. C'est l'occasion pour certains de découvrir la pratique du ski ou de se perfectionner

pour les autres. Ce séjour se déroule pendant les vacances d'hiver et est réservé, comme l'été, aux 13 - 17 ans. Alors restez attentifs aux informations sur notre site internet www.ospsm.fr si vous voulez être de l'aventure.

Journées d'initiation

Pour découvrir toujours plus d'activités sportives, l'Office des sports propose également, pendant les vacances scolaires, des journées d'initiation à différents sports. Ces initiations, ouvertes aux enfants du CP au CM2 sont gratuites et ouvertes à tous.

N'hésitez pas à consulter le site www.ospsm.fr pour connaître les dates des prochaines activités et vous y inscrire.

Contacts : Emilie : 06 82 23 62 09 Emmanuel : 06 47 67 17 80 Facebook : Ospam Saint Méen - www.ospsm.fr

Élagage des haies et arbres en bordure du domaine public routier

Afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes, il est rappelé que les haies, arbres etc... se trouvant en bordure du domaine public routier

ne doivent pas dépasser les limites de propriété (article R.116-2 du code de la voirie routière – contravention de 5ème classe – 1500€).

Abandon des déchets sur la voie publique

La loi punit d'une amende de 35 à 1500 € le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative com-

pétente, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.



CIRCULATION A RENNES LORS DE PICS DE POLLUTION

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la ville de RENNES applique le dispositif de circulation différenciée, inscrit comme mesure optionnelle de lutte contre la pollution dans l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 encadrant la gestion des épisodes de pollution en Ile-et-Vilaine avec notamment la mise en place des certificats qualité de l'air Crit'Air. Ces certificats classent les véhicules en 6 catégories, en fonction de leur motorisation et de leur date de première immatriculation. Basés sur un système de vignettes de couleur à coller sur le pare-brise, ils permettent d'identifier les véhicules les plus propres, seuls autorisés à circuler lors des pics de pollution.

Pour obtenir le certificat qualité de l'air, il suffit de se connecter sur la plateforme www.certificat-air.gouv.fr, muni du certificat d'immatriculation du véhicule. Le coût du certificat est fixé à 3,62 €, incluant les frais d'envoi, et ne comprend pas de taxe. Il est expédié à l'adresse du propriétaire ou locataire du véhicule, figurant sur le certificat d'immatriculation. *La vignette est valable sur l'ensemble du territoire français.*

Brûlage des déchets verts

Conformément au Règlement Sanitaire Départemental d'Ile-et-Vilaine, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Les déchets végétaux produits par l'entretien du jardin (tontes, feuilles mortes, tailles d'arbres et d'arbustes...), sont considérés comme des

déchets ménagers qu'il faut déposer en déchetterie.

Cette interdiction est justifiée par la gêne occasionnée par les fumées, les odeurs et la pollution de l'air produite par la combustion de déchets végétaux.

Transport scolaire

Au 1^{er} septembre 2017, la Région Bretagne est devenue responsable de l'organisation des transports scolaires et interurbains, excepté pour le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Pour en savoir plus, connectez-vous sur <http://transports.bretagne.bzh>

France des accidents sont à déplorer en raison du manque de visibilité des élèves aux abords des rues et des routes.

Le non respect de ces règles entraîne des sanctions conformément à l'article 21 du règlement des transports. Cette décision s'applique également dans le cadre des sorties scolaires afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la route.

■ A noter

Depuis septembre 2016, le port d'une chasuble rétro réfléchissante sur les chemins piétons du domicile jusqu'à la montée dans le car le matin et de la descente du car au domicile le soir est obligatoire. En effet, chaque année en

Les services de la Région ont décidé de supprimer l'arrêt de car scolaire de la Poutais, jugé trop dangereux, pour le retour des élèves le soir. L'arrêt de la Poutais est dans un premier temps maintenu pour le matin.

Com-Com St Méen-Montauban Transport à la demande

Le TàD est un service de proximité proposé par la communauté de communes qui permet aux habitants qui ont des difficultés de déplacement d'être mobiles. Les personnes sont prises à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini) et déposées auprès d'équipements non marchands du territoire (établissements médicaux, arrêts de transport en commun, gare, mairies, associations d'aide à l'insertion, pharmacies...). Le service ne dessert pas les grandes surfaces ou

les commerces de proximité tels que les boulangeries, les superettes...

Le TàD s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes en recherche d'emploi et en insertion.

Pour utiliser ce service, **il faut devenir adhérent**, et obtenir une carte de transport auprès de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban (l'adhésion est gratuite). Le TàD fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Une fois l'inscription réalisée, les trajets sont à réserver au minimum la veille pour le lendemain. Les tickets de transport, 2,50€ ou 1.00€ l'unité en fonction du public concerné, sont en vente directement auprès du conducteur qui viendra vous chercher.

Au cours de l'année 2017, 2120 trajets ont été réalisés, pour 78 inscriptions.

Contact : Marie-Aude Massicot 02 99 06 54 92

Le cimetière

Le cimetière a été installé en 1856 en même temps que la nouvelle église. Il était alors clos à l'est, au sud et à l'ouest par un mur, au nord par une haie d'aubépines ainsi que deux rangées de peupliers pour préserver l'église des coups de vent. Il fut béni en 1861 avec la mise en place de la croix à double croisillons provenant du vieux cimetière. Cette croix est attribuée à Jean Baptiste de Lescu, fils du seigneur de Beauvais en Gévezé en 1679, prieur de Le Crouais et chanoine de Dol de Bretagne.

Il existait aussi un calvaire qui tomba suite à la tempête d'avril 1969. Il avait été fragilisé par la chute du clocher en novembre 1943 puisqu'il se trouvait à proximité de l'église mais n'avait jamais été restauré.

Dans le cimetière, il y a aussi le monument aux morts érigé en 1922 pour un



montant de 2801 francs anciens ainsi qu'un espace cinéraire inauguré en octobre 2011. Une parcelle a été acquise pour son agrandissement.



La Croix Donjean

La municipalité a décidé récemment le remplacement de la croix Donjean, Dom Jean à son origine, devenue dangereuse du fait de son vieillissement.

En effet la croix en bois avait été élevée le 13 avril 1947 par la famille de Jean Salmon menuisier à Gaël, ancien prisonnier de guerre.

Cette croix a été refaite sur l'emplacement de celle érigée par Dom Jean de Lescu, prieur au prieuré de St Laurent des Croix (Le Crouais) de 1619 à 1627, moine de l'abbaye de St Meen. Elle est située à l'angle de la route de la Bosche-rais et le chemin qui mène au village du Bois aux Moines, à ne pas confondre avec Jean Baptiste de Lescu auquel on attribue la croix à double croisillons de 1679 visible dans le cimetière.

C'est à ce prieur que l'on doit les armoiries figurant dans l'église ainsi que sur la cheminée et sur une pierre de l'ancien prieuré devenue une maison privée.

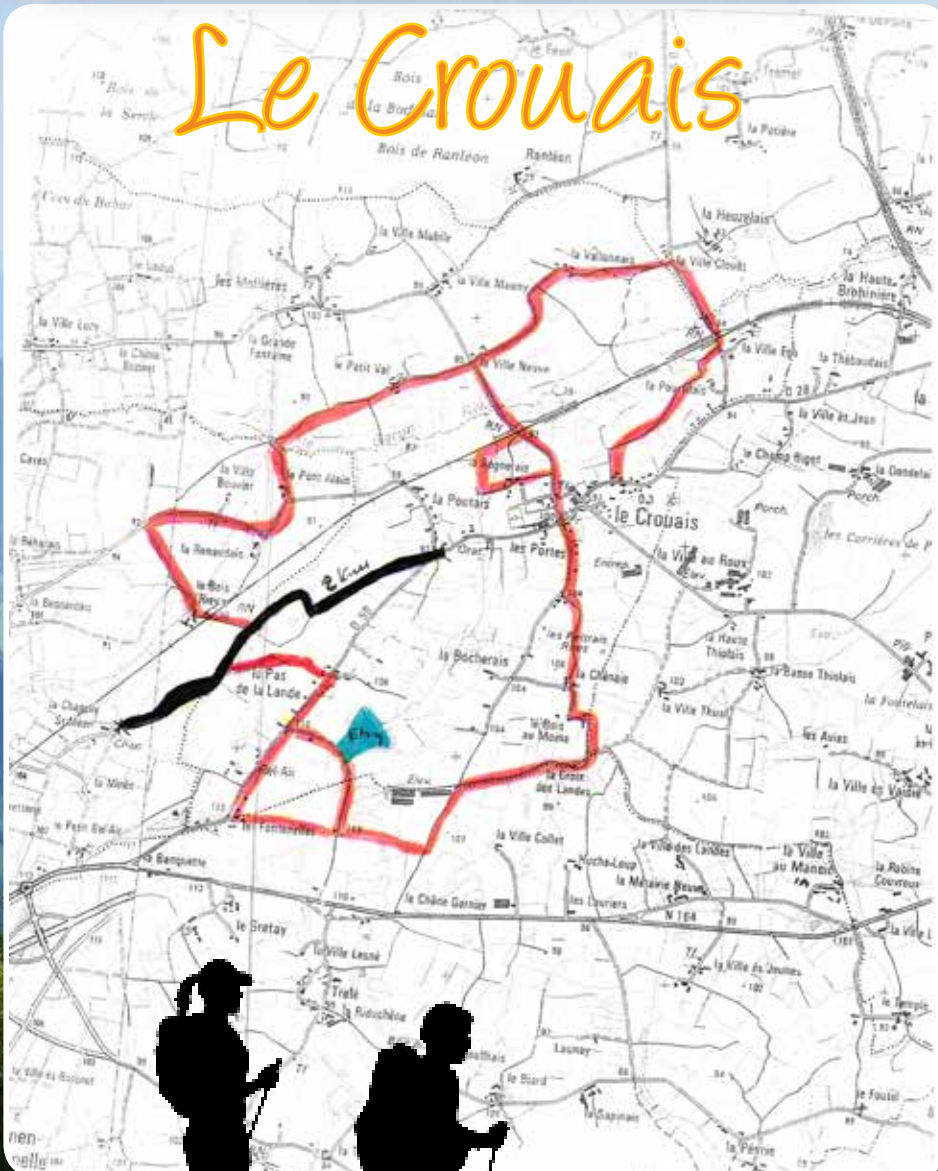
La nouvelle croix a été faite par Hubert Odie aidé de Jean Yves Ramaré, agent territorial. Le conseil municipal les remercie pour ce travail chargé d'histoire.



Zoom sur une passion

Passion... La randonnée

Le Crouais



La randonnée pédestre est une activité de plein air qui s'effectue à pied en suivant un chemin balisé ou non, seul ou en groupe. C'est à la fois un loisir de découverte et une forme de sport qu'on peut facilement pratiquer. Sa durée est extrêmement variable : promenade, randonnée à la journée ou grande randonnée de plusieurs jours comme l'ont fait des couples de Le Crouais sur les chemins de Compostelle : 1600 km en plusieurs fois. C'est un plaisir, une passion de découverte que l'on peut pratiquer sur la commune de Le Crouais.

 **Chemin gourmand**

 **Chemin de randonnée**



Cette rubrique est la vôtre, n'hésitez pas à communiquer vos passions ou exploits sportifs à la commission communication.

La classe 8



Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1^{er} septembre 2019 dernier délai.

Journal d'informations gratuit distribué à tous les foyers de la commune.

RÉDACTION - DIFFUSION :
Mairie de Le Crouais

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
M. Armel JALU, Maire

RESPONSABLE : M. Gérard GORRE,
Adjoint en collaboration
avec M^{me} Odile JAGU

**ASSISTÉE DE LA COMMISSION
INFORMATION - COMMUNICATION :**
Mesdames Marie-Paule CHERO,
Annie CHOUAN, Marie-Annick
HERVE, Jocelyne LEBRETON,
Séverine LUCAS, Yolande
MERCERIE, Sylvette SERVANT.

*Nous avons le plaisir de vous convier
à la cérémonie des vœux
le vendredi 28 décembre à 19h précises,
à la salle d'activités culturelles.*

*Nous serions très honorés de votre
présence et vous en remercions par avance.*

Le Conseil Municipal